



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Mesures de
prévention sanitaire
liées à l'épidémie de
COVID-19

PERMIS DE CONDUIRE CARTES GRISES

Modalités d'accueil des usagers
en sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
à compter du lundi 11 mai 2020

L'épidémie de COVID-19 oblige à adapter les modalités d'accueil des usagers en sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye à compter du lundi 11 mai 2020.

Rappel : toute démarche relative à la délivrance d'un permis de conduire (inscriptions, premières demandes ou renouvellements, duplicatas, etc...) ou concernant l'immatriculation des véhicules (obtention d'une carte grise, enregistrement d'une cession, etc...) doit être réalisée en ligne exclusivement sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : ants.gouv.fr (numéro unique : 34.00)

L'accueil en sous-préfecture est réservé à des situations particulières :

- nécessité d'être aidé dans sa démarche en ligne par un médiateur numérique ;
- dépôt d'une demande d'échange de permis de conduire étranger par un ressortissant d'un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace économique européen titulaire d'un permis de conduire délivré par un pays tiers à l'Union Européenne ou à l'Espace économique européen

ATTENTION !

A partir du 11 mai 2020, si vous êtes concerné par une de ces démarches, vous ne serez reçu en sous-préfecture que si vous disposez d'un rendez-vous.

COMMENT OBTENIR UN RENDEZ-VOUS OU DES RENSEIGNEMENTS ?

En fonction de l'objet de votre demande, vous devez adresser une demande de rendez-vous ou de renseignements à :

pref-permis-de-conduire@yvelines.gouv.fr

Précisez impérativement vos nom, prénom, date de naissance, le motif de votre demande et vos coordonnées téléphoniques

pref-cartes-grises@yvelines.gouv.fr

Précisez impérativement vos nom, prénom, l'immatriculation du véhicule, le motif de votre demande et vos coordonnées téléphoniques

Nous vous adresserons en retour un courriel qui tiendra lieu de convocation si votre déplacement est requis et dont vous devrez vous munir le jour de votre rendez-vous.

LE JOUR DE VOTRE RENDEZ-VOUS :

- ne vous déplacez pas si vous êtes souffrant(e) ;
- respectez rigoureusement date et horaire de votre rendez-vous ;
- portez un masque ;
- munissez-vous de votre propre stylo ;
- veillez à la mise en œuvre des mesures de distanciation physique et des consignes qui vous seront données pour l'accès aux locaux (lavage des mains, etc...)